

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 16 octobre 2023**

**Délibération n° CP-2023-2677**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Curis-au-Mont-d'Or - Poleymieux-au-Mont-d'Or - Jonage - Saint-Genis-Laval - Limonest - Sathonay-Village - Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Saint-Didier-au-Mont-d'Or

Objet : Périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) - Appel à projets printemps 2023 - Attribution de subventions aux 7 porteurs de projets

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**Rapporteur** : Monsieur Jérémy J. Camus

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jean-Claude Ray

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, M. Van Styvendaël, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Crespy (pouvoir à M. Seguin), Mme Dehan (pouvoir à M. Ray), M. Marion (pouvoir à Mme Brunel), Mme Vacher (pouvoir à Mme Khelifi).

**Commission permanente du 16 octobre 2023****Délibération n° CP-2023-2677**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Curis-au-Mont-d'Or - Poleymieux-au-Mont-d'Or - Jonage - Saint-Genis-Laval - Limonest - Sathonay-Village - Saint-Cyr-au-Mont-d'Or - Saint-Didier-au-Mont-d'Or

Objet : Périmètres de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) - Appel à projets printemps 2023 - Attribution de subventions aux 7 porteurs de projets

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 septembre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération agriculture fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Contexte**

La loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, recodifiée par l'ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre I<sup>er</sup> du code de l'urbanisme aux articles L 113-16 et suivants du code de l'urbanisme, a confié aux départements la compétence de préservation des périmètres de PENAP. Cette compétence comprend 2 outils complémentaires : la définition de périmètres de protection et d'intervention, complétée d'un programme d'actions visant à dynamiser l'agriculture locale tout en valorisant les espaces naturels et les paysages.

La Métropole de Lyon exerce, depuis 2015, cette compétence dans le cadre de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles, dite loi MAPTAM, dans ses limites territoriales et en lieu et place du Département du Rhône.

Par délibération du Conseil n° 2019-3679 du 8 juillet 2019, la Métropole a approuvé le programme d'actions PENAP métropolitain pour la période 2019-2023 ainsi que le principe d'appels à projets pour la mise en œuvre de ce programme d'actions.

**II - Soutien aux projets**

Pour rappel, les orientations privilégiées du programme d'actions 2019-2023 sont les suivantes :

- pérenniser la destination agricole du foncier,
- renforcer l'ancrage territorial d'une activité agricole rémunératrice,
- encourager le renouvellement des exploitations et favoriser la transmission des bâtiments,
- préserver et restaurer les continuités écologiques,
- renforcer le lien entre la ville et la campagne, les citoyens et les agriculteurs.

Des appels à projets ont été lancés, chaque année, depuis 2019, portant sur l'ensemble des orientations du programme d'actions.

Dans le cadre de l'appel à projets du printemps 2023, 7 porteurs de projets ont déposé 9 projets qui ont été instruits et présentés au comité de pilotage d'élus métropolitains réunis le 3 juillet 2023.

Il est proposé à la Commission permanente de soutenir les projets présentés ci-dessous et validés par le comité de pilotage, pour des montants de subvention en investissement allant de 20 % à 100 % :

Nom du porteur et lieu du projet	Activité	Projet	Montant total éligible (en €)	Participation Métropole (en € net de taxe)
Cultures et Patrimoine (Curis-au-Mont-d'Or)	polyculture, élevage biologique	aménagement d'une salle de culture de champignons pleurotes dans la ferme de la Morelle : construction d'un sas et d'un mur en entrée de champignonnière pour protection thermique et sanitaire, construction des supports à substrat, et mise en place de l'éclairage adapté	4 899,71 HT	2 449,86
	polyculture, élevage biologique	remise en culture de 2,4 ha de terrains en friche classés en PENAP pour développer des cultures d'asperges, de baies de goji et de céréales et acquisition d'un broyeur	5 807,21 HT	2 903,61
Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) Le Bouc et la Treille (Poleymieux-au-Mont-d'Or)	viticulture biologique	création de 273 mètres linéaires de haies champêtres et intégration de projets viti-forestiers sur les parcelles cadastrées AE 14, A997/A144 et AE 37	10 488 HT	10 488
GAEC Lager (Jonage)	céréales biologiques et pension de chevaux	plantation d'arbres isolés sur l'exploitation du GAEC Lager (installation en 2020) pour améliorer le bien-être des animaux par l'ombrage, en contexte de changement climatique	10 500 HT	4 200
Racines et Plantes (Saint-Genis-Laval)	plantes aromatiques et médicinales	acquisition d'équipements pour faire de l'ombrage aux cultures de plantes aromatiques et médicinales (PPAM), d'un micro-asperseur pour les cultures, et d'outils pour améliorer l'ergonomie du travail	1 860 HT	558
Exploitation agricole individuelle de M. Frédéric Villier (Sathonay-Village)	grandes cultures	acquisition d'un pulvérisateur performant pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires (matériel dirigé et contrôlé par GPS)	51 500 HT	10 300
Institut Sandar La Salle (Limonest)	lycée agricole	acquisition de matériel pour la réalisation d'un chantier pédagogique de plantation et d'entretien de la ripisylve du Semanet dans le vallon de la Sablière, en lien avec le marathon de la biodiversité	2 189,56 TTC	875,82

Nom du porteur et lieu du projet	Activité	Projet	Montant total éligible (en €)	Participation Métropole (en € net de taxe)
Syndicat mixte Plaine Mont d'Or (SMPMO)	syndicat mixte	acquisition foncière de parcelles en zone PENAP sur les communes de Poleymieux-au-Mont-d'Or et Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, pour une surface totale de 1,47 ha, pour une mise à disposition à des agriculteurs	9 330 TTC	3 732 €
		sécurisation du patrimoine bâti agricole de la ferme des Seignes à Saint-Didier-au-Mont-d'Or et études préalables aux travaux de rénovation de la ferme, pour permettre le développement de l'activité agricole de Terre de Milpa	173 621,15 TTC	69 448,46 €

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions d'investissement d'un montant total de 104 955,75 €, répartis comme suit :

- 5 353,47 € au profit de l'exploitation Cultures et Patrimoine dans le cadre du régime d'aide notifié SA 102484, modifié par le SA 103992 relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production agricole primaire,

- 10 488 € au profit du GAEC Le Bouc et la Treille dans le cadre du régime d'aide notifié SA 102484, modifié par le SA 103992 relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production agricole primaire,

- 4 200 € au profit du GAEC Lager dans le cadre du régime d'aide notifié SA 102484, modifié par le SA 103992 relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production agricole primaire,

- 558 € au profit de l'exploitation Racines et Plantes dans le cadre du régime d'aide notifié SA 102484, modifié par le SA 103992 relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production agricole primaire,

- 10 300 € au profit de l'exploitation agricole individuelle de monsieur Frédéric Villier dans le cadre du régime d'aide notifié SA 102484, modifié par le SA 103992 relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production agricole primaire,

- 875,82 € au profit de l'Institut Sandar la Salle,

- 73 180,46 € au profit du SMPMO.

b) - les conventions à passer avec chacun des bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **Les dépenses** d'investissement correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée le 21 juin 2021, pour un montant total de 11 307 133 € en dépenses sur l'opération n° 0P27O7174.

**4° - Le montant** d'investissement à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et 2024 - chapitre 204, pour un montant de 104 955,75 €, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 73 469,02 € en 2023,
- 31 486,73 € en 2024.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 17 octobre 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231016-311124-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 octobre 2023 Date de réception préfecture : 17 octobre 2023
---